

Tribunes publiées dans le Journal n°80



Émile Rubio

Majorité municipale

Au nom de la majorité municipale

Le 25 mars 2018, dimanche des Rameaux, le Blanc-Mesnil rend hommage aux victimes du bombardement de l'église Notre-Dame.

Il y a un siècle, le dimanche 24 mars 1918, les Blanc-Mesnilois se rendent, comme à leur habitude, nombreux dans leur paroisse du centre ville pour célébrer le dimanche des Rameaux mais également pour prier pour leurs proches partis servir la nation, quelques mois ou quelques années plus tôt, dans «la Grande Guerre». C'est lors de la distribution des rameaux qu'un obus tombe sur le toit de l'église. Ce bombardement fit une vingtaine de blessés ainsi que 7 morts dont 2 enfants.

À l'occasion de cette messe du souvenir, un siècle après, monsieur le maire dévoilera une plaque commémorative en hommage aux victimes de ce dimanche des Rameaux meurtrier afin qu'elles ne soient jamais oubliées. Depuis notre arrivée en 2014, nous avons toujours mis l'accent sur les commémorations au Blanc-Mesnil afin de transmettre notre histoire aux générations futures.

Ainsi, à l'occasion du 70e anniversaire de la libération de notre ville, nous avons permis aux plus jeunes de revivre ce moment important de notre histoire à travers une reconstitution avec les chars et tenues de l'époque. Nous réitérerons cet événement l'année prochaine, à l'occasion du 75e anniversaire. Enfin, dans le cadre du centenaire de la Première Guerre mondiale, nous organiserons une exposition et diffuserons un film retraçant l'évolution du Blanc-Mesnil de 1918 à aujourd'hui.

Après des décennies d'inaction, notre ville va enfin de l'avant. Néanmoins, notre histoire ne doit pas sombrer dans l'oubli, nous le devons à toutes celles et ceux qui se sont battus pour le Blanc-Mesnil.



Anne-Marie Delmas

« Vert et Ouvert »

Au nom du groupe Vert et Ouvert

Le rapport* de la chambre régionale des comptes (CRC) est riche. Voici d'autres remarques ayant retenues notre attention :

- L'utilisation à des fins personnelles des moyens de communication est pointée. Le maire avait annoncé que l'élu rembourserait. La CRC note que l'élu « devrait » rembourser, ce n'est donc pas fait (p 41). Le titre n° 19040 émis le 3/11/2016 se retrouvera-t-il un jour dans les créances irrécouvrables ?
- Découper en 27 prestations, au bénéfice d'un seul cabinet d'avocats, justifierait-il de s'affranchir des procédures de marché ? De plus, le maire « n'a pas été en mesure de préciser la nature d'une partie des prestations » (p 68, 69).
- Payer un collaborateur du cabinet au delà du maximum autorisé (p 8), l'avoir augmenté sans délibération sont interdits (p 66). Selon les calculs de la CRC « Les sommes indûment perçues s'élèvent à 29 733 € entre le 1/8/2015 et le 31/12/2016 ». (p 66). Le maire réclamera-t-il le trop versé ? Seules les 2 dernières années étant récupérables, chaque jour qui passe rend acquises les sommes indûment versées !
- Les informations du conseil municipal sur la gestion des équipements culturels sont insuffisantes (p 10). La CRC note « l'impréparation, couplée aux modifications de tarifs » de la création de la carte culture, et ce pour seulement 40 usagers (p 91).
- Attribuer des subventions directement aux sportifs de haut niveau est irrégulier (p 9, 88, 89). Il faut noter que seul le groupe vert et ouvert vote systématiquement contre ces subventions.

*Lien

Erratum : Une erreur s'est glissée dans Le Blanc-Mesnilois n°80 du 23 mars au 5 avril. La tribune attribuée à Anne-Marie Delmas n'est pas celle qu'elle a rédigée pour cette parution.

L'équipe du journal présente ses excuses à Anne-Marie Delmas, au groupe « Vert et Ouvert », ainsi qu'aux lecteurs.



Didier Mignot

« Blanc-Mesnil au cœur »

Président du groupe Blanc-Mesnil au cœur

Nous connaissons le maire fan de sport pour valoriser sa seule image et fan des privatisations (services municipaux, théâtre, maisons pour tous, cantines scolaires...).

A travers un projet dont il a le secret, il décide de réunir ses deux «passions» pour la rentrée prochaine. Et le terme de secret n'est pas galvaudé tant, pour l'instant, et avant la débauche de communication, nous ne savons pas grand-chose de son projet d'une «académie du sport». Tout juste écrit-il aux chefs d'entreprises de la ville que cette académie privée «sera située au cœur de la ferme Notre Dame», patrimoine de tous les habitante-s, «à proximité» (?!) du parc urbain J. Duclos et que celle-ci sera «gérée par des professionnels» (quel organisme ?).

Afin que ces études d'un «coût de 8 000 à 14 000 € » soient gratuites pour les jeunes talents (sélectionnés comment et par qui ?) la ville demande aux entrepreneurs de contribuer au financement de l'académie par «fléchage» de 15 % de leur taxe d'apprentissage dont le gouvernement a annoncé la fn durant le quinquennat ! Interrogé par nos soins au conseil municipal sur la dimension scolaire et éducative et sur le lien avec l'Education Nationale, la réponse fut évasive. En fait, il n'y aura pas de contrat avec l'Education Nationale, mais «avec la ville».

Pas de concertation ; Pas de financements pérennes garantis ; projet scolaire douteux ; poursuite de la privatisation du parc (golf, immobilier...) : Il est temps d'inventer un autre avenir pour la ville.